

UNIVERSITE DE MONCTON

SENAT ACADEMIQUE

Réunion du 29 et 30 janvier 1976

Salon du Chancelier, Taillon

Etaient présents: M. Jean Cadieux, président
M. Victor Ross
M. Médard Collette
M. Paul-Emile Benoit
M. Paul Boudreau
M. Jean-Claude Ladouceur
M. Hervé Breau
M. Carmel St-Pierre
M. Raoul Dionne
Mlle Corinne Gallant
P. Maurice Chamard
M. Roland Viger
M. Léonard LeBlanc
M. Michel Massiera
M. Claude Tahiani
M. Louis Lapierre
M. Yvan Albert
M. Donald Brine
Mme Adéline Toussaint
M. Donald Arsenault
Me Marielle Préfontaine
Mme Ghislaine Arsenault
Me Huberte Richard
Sr Velma Wade
M. Gérard Cormier
M. Clément Loubert
M. Rhéal Bérubé
P. Reno Desjardins
M. Albert Lévesque
M. Léopold Laplante
P. Jean-Guy Lachance
M. Gilles Long
Sr Irène Léger
M. Gérard Blanchard
M. Roméo LeBlanc
M. Michel Fournier
M. Maurice Rioux
M. Luc Lévesque
P. Louis-Marcel Daigle, secrétaire

1. OUVERTURE PAR LE PRESIDENT

Monsieur Cadieux, président du Sénat académique, appelle la réunion à l'ordre et déclare l'assemblée ouverte. Il souhaite la bienvenue aux nouveaux membres: Maurice Rioux du Collège Jésus-Marie et Donald Brine de la Faculté des sciences de l'éducation.

2. CONSTATATION DE LA REGULARITE DE LA CONVOCATION

Le président, Monsieur Cadieux, constate la régularité de la convocation c'est-à-dire que l'avis de réunion a été envoyé dans les délais prévus et qu'il y a quorum.

3. CORRESPONDANCE

Le Secrétaire général, P. Louis-Marcel Daigle, fit lecture des lettres suivantes:

- lettre de M. Donald Gauvin, président du Cercle no 4 de l'AEFNB, indiquant l'opposition des enseignants au projet de transfert de l'Education permanente de Bathurst à Shippagan.

6. RAPPORT DU RECTEUR (suite)

a) Cours d'agriculture (suite)

- c) Des bourses d'étude en provenance du gouvernement provincial aux étudiants de langue française du Nouveau-Brunswick désirant s'inscrire à l'école.
- d) Une entente entre l'Université de Moncton et l'Université Laval pour un transfert de crédits entre ces deux universités.
- e) Les démarches qui devront être entreprises entre l'Université et la Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes.

Après discussion il est suggéré que le Sénat ne se prononce pas avant d'avoir reçu le rapport de la Commission Parks.

b) Comité d'implantation

Le Recteur fait rapport sur la situation du Comité d'implantation. Une première réunion eut lieu au début du mois de janvier et une deuxième était prévue pour le 23 janvier mais a dû être contremandée à cause d'une tempête. La prochaine réunion est fixée au 5 février.

Le travail pour effectuer les amendements à la charte de l'Université a été délégué à une équipe de trois avocats. Le Conseil des Gouverneurs se réunira le 17 février pour étudier les modifications.

Les sénateurs ont exprimé le voeu que la charte de l'Université soit rédigée en français.

Recrutement - suite à la nouvelle structure:

Monsieur Gilles Long du Collège Saint-Louis-Maillet et Monsieur Marcel Arsenault de l'Université de Moncton se sont rencontrés pour discuter du problème de recrutement. Chacun doit faire rapport des délibérations aux autorités de son institution. Monsieur Long se charge de transmettre l'information aux représentants du Collège Jésus-Marie qui étaient absents à la rencontre. Le Comité prévoit une 2^e réunion le 20 février et à cette occasion il espère pouvoir faire des recommandations.

Le Sénat recommande que le Vice-recteur à l'enseignement rencontre les trois parties impliquées dans le but d'assurer l'uniformité d'information concernant l'Université qui vise surtout à des renseignements communs dans les annonces publicitaires telles que les bottins souvenirs des écoles secondaires, les journaux, etc...

c) Demande des étudiants

Le Recteur fait part aux sénateurs d'une rencontre avec les représentants de la EEUM. Quelques 700 étudiants se sont rendus à Fredericton et "occupent" l'entrée de l'édifice du Centenaire en vue d'appuyer leurs demandes d'aide financière accrue.

Même si l'Université n'a pas annulé les cours, la majorité des étudiants à Moncton s'absente des cours, et on a même dans certains cas entrepris des gestes d'intimidation à l'endroit de ceux qui voulaient assister aux cours.

6. RAPPORT DU RECTEUR (suite)

c) Demande des étudiants (suite)

Devant cette situation, les représentants de la FEUM demandent aux autorités de suspendre les cours jusqu'à ce que la situation soit normalisée.

Il est proposé par Maurice Chamard et appuyé par Louis Lapierre que tel que demandé par les étudiants, les cours réguliers soient annulés (à compter du 30 janvier) jusqu' au retour des étudiants et que les journées de cours perdues soient reprises à la fin de l'année.

Vote: Pour: 34 Abst.: 5 Adopté.

7. SECTEUR ACADEMIQUE

a) Conseil académique

Monsieur Victor Ross, vice-recteur à l'enseignement, présente le rapport du Conseil académique comme suit:

I - Obtention d'un degré - Annuaire no 18.1

Le Conseil académique recommande que l'on adopte le texte suivant:
Annuaire 18.1:

"Pour obtenir de l'Université de Moncton un grade de premier cycle, un étudiant doit avoir réussi à l'Université de Moncton, ou à ses collèges affiliés, au moins un quart (i) des crédits requis pour l'obtention de ce grade. Ces crédits doivent être normalement de niveaux 3000 et/ou 4000 et avoir été approuvés par le doyen/directrice ou directeur de sa faculté ou école. Le directeur /directrice des études d'un collège affilié peut prendre les décisions qui s'imposent, mais doit obtenir la ratification des doyens/directeurs de faculté/école."

Il est proposé par Victor Ross appuyé par Huberte Richard que le Sénat accepte le texte tel que proposé.

Vote: Pour: 32 Contre: 1 Abst.: 1 Adopté.

Le Conseil académique recommande que l'on ajoute au règlement 18.3.1 la phrase suivante:

"Pour obtenir à l'Université de Moncton un grade de 2e cycle, voir les règlements particuliers à chaque faculté ou école."

Il est proposé par Victor Ross appuyé par Huberte Richard que l'on accepte cette modification.

Vote: Unanime Adopté.

II - Définitions

Le Conseil académique recommande d'insérer les définitions suivantes dans le règlement 8.2.3:

Q - L'étudiant a abandonné un cours conformément au règlement 11.1.

EQ - L'étudiant a obtenu l'équivalence d'un ou des cours de son programme d'études. La cote EQ entraîne l'attribution de crédits. Ces crédits n'entrent pas dans le calcul de la moyenne pondérée ou cumulative.

7. SECTEUR ACADEMIQUE (suite)

a) Conseil académique (suite)

II - Définitions (suite)

EX - L'étudiant a été dispensé de suivre un ou des cours de son programme d'études. La cote EX n'entraîne pas l'attribution de crédits.

Il est proposé par Victor Ross appuyé par Michel Massiera que le Sénat accepte la recommandation telle que proposée.

Vote: Pour: 26 Abst.: 5 Adopté.

Il est proposé par Raoul Dionne appuyé par Rhéal Bérubé que le Conseil académique étudie les possibilités d'admission des étudiants-adultes dans le but d'établir des normes permettant de reconnaître des expériences valables et/ou équivalentes aux connaissances acquises dans certains cours ou programmes.

Vote: Unanime Adopté.

III - Modification des conditions d'admission

Il est proposé par Victor Ross appuyé par Léonard LeBlanc que la modification suivante des conditions d'admission soit acceptée:

"Pour permettre plus de flexibilité dans l'admission des étudiants en 13e année scientifique, le Conseil académique recommande que les conditions particulières d'admission à la Faculté des sciences soient modifiées pour qu'un étudiant puisse être admis à la 13e année scientifique pourvu qu'il satisfasse aux conditions générales exigées par l'Université (diplôme du secondaire) et que sa préparation pour le programme demandé soit jugée adéquate par le Comité des admissions de la Faculté".

Vote: Unanime Adopté.

IV - Calendrier universitaire

Le Conseil académique constate qu'au cours du présent semestre on a déjà perdu plusieurs journées de cours à la suite d'absences non-autorisées. Ceci risque de compromettre la valeur de l'année académique.

En conséquence, le Conseil académique recommande que toute journée du calendrier académique perdue sans autorisation du Recteur soit reprise à la fin du semestre et que ceci soit une politique permanente de l'Université.

Il est proposé par Victor Ross appuyé par Maurice Chamard que le Sénat accepte la recommandation telle que proposée.

Vote: Pour: 27 Contre: 2 Abst.: 1 Adopté.

Le Conseil recommande qu'à partir de septembre 1976 on abolisse la semaine d'étude sans affecter la durée du semestre.

Il est proposé par Victor Ross appuyé par Louis Lapierre que le Sénat accepte la recommandation telle que présentée.

Vote: Pour: 6 Contre: 19 Non adopté.

7. SECTEUR ACADEMIQUE (suite)

b) Comité des programmes

Avant de procéder à la présentation des recommandations du Comité des programmes, Monsieur Ross informe les sénateurs qu'il a reçu le rapport de la Faculté des sciences de l'éducation relativement aux objectifs du programme d'éducation spéciale.

Ce rapport fut déposé au Comité des programmes et sera étudié lors de la prochaine réunion du Comité.

Comme l'annuaire de l'Université est imprimé pour deux ans 1975-76-77, le Sénat adopte la procédure suivante dans l'étude des recommandations du Comité des programmes:

- 1 - Etude des changements proposés.
- 2 - Détermination de la date d'entrée en vigueur des changements acceptés.

Il est proposé par Rhéal Bérubé appuyé par Roméo LeBlanc que le Sénat étudie les recommandations du Comité des programmes.

Vote: Unanime

Adopté.

L'Ecole des sciences infirmières retire sa demande d'introduire un nouveau cours NG 2400: La santé et le processus de vieillissement.

Il est proposé par Victor Ross appuyé par Rhéal Bérubé que le Sénat accepte les recommandations du Comité des programmes sauf les suivantes qui comportent des modifications de programmes et qui seront l'objet d'étude détaillée:
Baccalauréat en éducation physique;
Baccalauréat es sciences sociales avec spécialisation en sociologie;
Certificat en sociologie.

Les recommandations du Comité des programmes sont les suivantes:

FACULTE DES ARTS

Département des études françaises

A) Changements proposés:

Que le cours ER 3780 Initiation au journalisme écrit, 3 cr., soit porté à 6 cr.; FR 2770 Initiation au journalisme oral, 3 cr., soit porté à 6 cr.

B) Recommandation:

Le Comité recommande que l'on accepte cette demande telle que proposée.

Département de philosophie A) Changements proposés:

Que le cours PI 3420 Philosophie du savoir scientifique devienne Philosophie des sciences.

Que le cours PI 3540 Structuralisme devienne Philosophie française actuelle.

Que le cours PI 4640 Philosophie anglaise contemporaine devienne Philosophie anglo-saxonne contemporaine.

7. SECTEUR ACADEMIQUE (suite)

b) Comité des programmes (suite)

Faculté des arts (suite)

Département de philosophie (suite)

A) Changements proposés (suite)

Que tous les étudiants des arts prennent 3 cr. de philosophie en première année et que dans les années subséquentes ils ajoutent un autre trois crédits à un niveau plus avancé en conformité avec leurs programmes.

B) Recommandations:

Le Comité recommande l'acceptation des trois changements de titre de cours en philosophie.

Le Comité recommande l'acceptation des cours obligatoires de philosophie tels que présentés.

Département des sciences religieuses

A) Changement proposé:

Le département des sciences religieuses demande d'introduire un programme de mineur en sciences familiales et sexologiques.

B) Recommandation:

Le Comité des programmes ne recommande pas ce programme.

Collège Saint-Louis-Maillet

A) Changements proposés:

L'Introduction d'un nouveau cours de français (45 heures) Réalisme et naturalisme dans le roman français du XIXe siècle, ainsi que trois cours (45 heures) - Initiation à l'appréciation des oeuvres d'arts.

B) Recommandation:

Le Comité des programmes n'accepte pas la création de nouveaux cours, mais recommande:

a) que les modifications proposées en Français soient intégrées dans le contexte du cours FR 2152 Roman historique et social au XIXe siècle;

b) qu'en arts visuels, les cours demandés soient intégrés dans les programmes actuels.

FACULTE D'ADMINISTRATION

Baccalauréat en administration des affaires: A) Changements proposés:

1) Un nouveau cours obligatoire: AD 2231 Gestion de la production.

2) Ce nouveau cours remplacera le cours EI 2501 Techniques de l'analyse financière comme cours obligatoire. Le cours de finance deviendra un cours à option dans le programme.

7. SECTEUR ACADEMIQUE (suite)

b) Comité des programmes (suite)

Faculté d'administration (suite)

A) Changements proposés (suite)

Le nouveau cours AD 2231 Gestion de la production deviendra également un cours à option dans le programme de majeur et de mineur en management.

B) Recommandations:

Le Comité recommande que le titre du cours AD 2231 soit Eléments de la production et recommande l'acceptation du cours AD 2231.

FACULTE DES SCIENCES ET DE GENIE

Département de physique-mathématiques

A) Changements proposés:

Que les cours MA 1002 et MA 1006 soient remplacés par MA 1004 Introduction à l'analyse mathématique et MA 1014 Analyse mathématique I.

Que les cours MA 2002 et MA 2006 soient remplacés par MA 2004 Analyse mathématique II et MA 2014 Géométrie analytique. Vecteurs. Matrices.

Que l'on offre quatre demi-cours pour remplacer les cours de MA 2056 et MA 3066.

Ces cours sont: MA 2073 Introduction au calcul
MA 2083 Calcul différentiel et intégral I
MA 3073 Calcul différentiel et intégral II
MA 3083 Compléments de calcul.

L'introduction d'un nouveau cours MA 3193 Fonction, destiné essentiellement aux étudiants du B.Ed. à l'élémentaire. Ce cours aurait comme préalable MA 3183 Systèmes mathématiques. Le cours MA 3086 disparaît.

B) Recommandation:

Le Comité des programmes recommande au Sénat l'acceptation de ces changements.

Département de génie

A) Changements proposés:

Que le titre du cours GG 1720 Communication orale devienne Méthodes de communications scientifiques et technologiques.

Que l'on ajoute aux cours GC 4010 et GC 4020 la réalisation d'essais sur maquettes.

Que le titre du cours GC 5930 Lois, contrats et devis soit modifié comme suit: Lois, contrats, devis, et éthique professionnelle.

B) Recommandation:

Le Comité des programmes recommande l'acceptation des changements proposés.

7. SECTEUR ACADEMIQUE (suite)

b) Comité des programmes (suite)

Faculté des sciences et de génie (suite)

Département de chimie

A) Changements proposés:

Que le cours CH 4511 ait trois heures au lieu de deux. Que le cours CH 2222 soit le seul préalable à CH 3222. Que le cours PH 2513 devienne préalable à CH 4111. Que le cours CH 3911 ne soit plus préalable au cours CH 4911.

Que le cours BC 3822 soit concomitant aux cours BC 4801, BC 4811, BC 4411 et BC 4722.

B) Recommandation:

Le Comité des programmes recommande que l'on accepte ces changements tels que proposés.

Département de biologie

A) Changements proposés:

Que le cours BI 3301 ait comme préalables:

BI 1001 et BI 1002 ou BI 1601 et BI 1602. Que le cours BI 3182 ait comme préalables:

BI 2181 et BI 2192. Enlever BI 1001, 1002, 1601 et 1602. comme préalables.

Que le cours BI 2182 devienne BI 2181 Embryologie 3 cr.

et BI 2183 Travaux pratiques

d'embryologie

1

cr.

Préalables à BI 2181: BI 1001 et BI 1002

ou

BI 1601 et BI 1602.

B) Recommandation:

Le Comité recommande l'acceptation de ces changements.

FACULTE DES SCIENCES DE L'EDUCATION

Département d'apprentissage et enseignement

A) Changements proposés:

Que le cours ED 5235 Hygiène scolaire, 3 cr. soit également désigné comme ED 4411.

Au B.Ed. élémentaire, que les cours ED 3360 Développement psychomoteur de l'enfant et ED 3370 Didactique de la langue française I soient obligatoires et que les cours ED 3361 Troubles en lecture II et ED 3371 Didactique de la langue française II soient au choix.

B) Recommandation:

Le Comité des programmes recommande l'acceptation des modifications présentées.

7. SÉCTEUR ACADEMIQUE (suite)

b) Comité des programmes (suite)

Faculté des sciences de l'éducation (suite)

Département d'éducation professionnelle (B.Ed. commercial)

A) Changements proposés:

Que le practicum ED 2530, 6 cr. passe à 3 cr. Que le practicum ED 3530, 6 cr. passe à 3 cr.
Que 6 crédits de français soient ajoutés au programme.

Qu'en plus du cours ED 3511, un nouveau cours ED 3512 Didactique de la Dactylographie II, 3 cr., continuité de ED 3511, soit ajouté au programme.

Que le cours ED 3521 Didactique de la Sténographie II, 6 cr. soit divisé en deux et devienne ED 3531, 3 cr., et ED 3532, 3 cr.

Que le cours ED 3510 Didactique de la Comptabilité, 6 cr. soit divisé en deux et devienne ED 3551, 3 cr., et ED 3552, 3 cr.

B) Recommandation:

Le Comité des programmes recommande l'acceptation de ces changements tels que proposés.

Département d'administration scolaire

A) Changements proposés:

Que le cours ED 6124 Aspects légaux de l'éducation fasse partie du programme de Maîtrise en administration scolaire.

Les candidats choisiront obligatoirement ce cours ou ED 6122 Supervision scolaire.

B) Recommandation:

Le Comité des programmes recommande au Sénat l'acceptation de cette requête. Il recommande également que l'on s'assure des services de spécialistes en la matière.

Cours d'éducation physique au Collège Saint-Louis-Maillet

Suite aux modifications au programme de baccalauréat en éducation physique, le Conseil de la Faculté des sciences de l'éducation propose des modifications aux cours offerts au Collège Saint-Louis-Maillet.

A) Changements proposés:

Que les étudiants inscrits à Saint-Louis-Maillet au programme du B.E.P. fassent 6 crédits au choix et 3 crédits à option durant leurs deux premières années au lieu des 3 cours de 3 crédits en éducation et que ces derniers soient suivis au premier semestre de la troisième année. Quant au stage ED 1130, il pourrait être suivi à Saint-Louis-Maillet, pourvu qu'il soit organisé par le Service des stages de la Faculté des sciences de l'éducation.

B) Recommandation:

Le Comité recommande au Sénat l'acceptation des modifications telles que présentées.

7. SECTEUR ACADEMIQUE (suite)

b) Comité des programmes (suite)

ECOLE DES SCIENCES SOCIALES ET DU COMPORTEMENT Département de sociologie

A) Changements proposés;

L'introduction de deux nouveaux cours au programme de majeur:
SO 3530 Sociologie de la société acadienne II: la dynamique sociale
SO 4600 Etudes dirigées.

B) Recommandation

Le Comité recommande l'acceptation de ces deux nouveaux cours au programme du majeur.

Département de science politique

A) Changements proposés:

a) Modification du contenu de certains cours existants: SP 1000, SP 1010, SP 2100, SP 2110, SP 4160
Le cours SP 4120 devient SP 3140.

b) Introduction d'un nouveau cours: SP 4400 Séminaire de recherches.

c) Modification au programme de spécialisation: Les cours suivants deviendront optionnels: SP 3210, CO 3691, AD 4222, EC 3500.
Les cours suivants deviendront obligatoires: SP 4140, SP 4400 (nouveau cours).

B) Recommandation:

Le Comité recommande au Sénat l'acceptation des modifications et un nouveau cours.

Département d'économie

A) Changements proposés:

Modification A la description des cours suivants: EC 1021, EC 1010 et EC 1020.

Que le cours EC 3401 Macro-économie I & II, 6 cr. soit divisé en deux demi-cours de 3 cr., EC 3400 Macro-économie I et EC 3410 Macro-économie II.

B) Recommandation:

Le Comité des programmes recommande l'acceptation des changements tels que proposés par le département d'économie.

7. SECTEUR ACADEMIQUE (suite)

b) Comité des programmes (suite)

Changements majeurs:

FACULTE DES SCIENCES DE L'EDUCATION

Département d'éducation physique

A) Changements proposés:

Le département d'éducation physique demande la restructuration d'un programme de baccalauréat en éducation physique qui est une refonte des programmes que l'on appelait jusqu'ici: sans concentration, concentration élémentaire, concentration secondaire.

B) Recommandation:

Il est proposé par Victor Ross appuyé par Léonard LeBlanc que le Sénat accepte la recommandation du Comité des programmes qui est l'acceptation du programme de Baccalauréat en éducation physique tel que présenté.

Adopté.

ECOLE DES SCIENCES SOCIALES ET DU COMPORTEMENT Département de sociologie

A) Changements proposés:

Le département de sociologie demande l'autorisation d'introduire un programme de Baccalauréat es sciences sociales avec spécialisation sociologie.

B) Recommandation:

Il est proposé par Gérard Cormier appuyé par Clément Loubert que le Sénat approuve la recommandation du Comité des programmes concernant le Baccalauréat es sciences sociales avec spécialisation en sociologie.

Adopté.

Certificat en sociologie

A) Changements proposé:

Le département de sociologie souhaite voir l'Education permanente offrir un certificat en sociologie.

B) Recommandation

Il est proposé par Rhéal Bérubé appuyé par Gérard Cormier que le Sénat accepte la recommandation du Comité des programmes qui est d'accepter le programme de certificat en sociologie.

Adopté.

Date d'entrée en vigueur de ces modifications:

A - Il est proposé par Rhéal Bérubé appuyé par Maurice Chamard que l'on entreprenne les démarches auprès du Conseil des Gouverneurs pour que ces nouveaux programmes, Baccalauréat en éducation physique, Baccalauréat es sciences sociales avec spécialisation en sociologie et Certificat en sociologie, entrent en vigueur le plus tôt possible.

Adopté.

7. SECTEUR ACADEMIQUE (suite)

b) Comité des programmes (suite)

Date d'entrée en vigueur des modifications (suite)

B - Il est proposé par Rhéal Bérubé appuyé par Léonard LeBlanc que les modifications mineures (voir pages 6 à 11) entrent en vigueur le 1er juillet 1976.

Vote: Unanime

Adopté.

c) Education permanente

A sa réunion du 16 octobre 1975, le Sénat académique a formé un Comité ayant pour mandat de suggérer les modalités et les mécanismes d'application du protocole d'entente au sujet de l'Education permanente. Le Comité est composé de Victor Ross, Raoul Dionne, Yvan Albert, Rhéal Bérubé, Louis-Marcel Daigle, Jean-Guy Lachance et Roger Beaulieu. Le Comité n'a pas pu se réunir, mais les quatre premières personnes énumérées ci-dessus ont préparé un document de travail à l'intention du Comité. L'entente de Fredericton, survenue après la rédaction de ce document, entraînera sans doute des ajustements. Le texte du document de travail est donc déposé au Sénat pour information seulement.

Conseil de l'Education permanente

Le Comité spécial de nominations désigné par le Sénat constitué des membres suivants, Yvan Albert, Jean-Claude Ladouceur et Marielle Préfontaine, présente les noms suivants: Sr Auréa Cormier et M. Gérard Ouellette pour siéger au Conseil de l'Education permanente .

Il est proposé par Yvan Albert appuyé par Jean-Claude Ladouceur que le Sénat approuve la recommandation du Comité de nominations à l'effet que Sr Auréa Cormier et M. Gérard Ouellette siègent au Conseil de l'Education permanente. Le mandat de ces membres est d'une durée de deux ans.

Vote: Pour: 33

Abst.: 3

Adopté.

d) Comité de contrôle des exigences académiques

M. Raymond LeBlanc, président du Comité de contrôle des exigences académiques, fut invité à présenter le rapport dudit Comité qui est composé des personnes suivantes: M. Raymond LeBlanc, M. Alvaro Tamayo, Mme Ghislaine Arsenault, P. Arthur Gauvin et P. Victor Dionne.

Le Comité a tenu une réunion à Moncton au mois de novembre et se propose maintenant de visiter le Collège Saint-Louis-Maillet et le Collège Jésus-Marie.

Recommandation générale:

Etant donné qu'il existe assez souvent un manque de communication entre le Sénat et les comités permanents du Sénat, il est proposé par Raoul Dionne appuyé par Corinne Gallant que le Secrétaire général fasse parvenir les convocations et les procès-verbaux du Sénat aux présidents des divers comités permanents du Sénat académique de l'Université.

Vote: Unanime

Adopté.

7. SECTEUR ACADEMIQUE (suite)

d) Comité de contrôle des exigences académiques (suite)

A la demande du Comité de contrôle, il est proposé par Raoul Dionne appuyé par Sr Irène Léger que le P. Arthur Gauvin continue de faire partie du Comité de contrôle des exigences académiques.

Vote: Unanime

Adopté.

Il est proposé par Léonard LeBlanc appuyé par Louis Lapierre que le rapport du Comité de contrôle des exigences académiques soit reçu.

e) Comité d'appel

Cas de Me Rose-Marie Doiron, étudiante en sciences infirmières.

Recommandation du Comité d'appel:

Il est proposé et appuyé que l'on permette à Mlle Doiron de suivre deux cours NG, le choix de ces deux cours sera laissé à la discrétion de la direction de l'Ecole.

Il est proposé par Victor Ross appuyé par Raoul Dionne que le Sénat académique entérine la recommandation du Comité d'appel.

Vote: Pour: 23

Contre: 5

Abst.: 7

Adopté.

8. RAPPORT DU BIBLIOTHECAIRE-EN-CHEF

Les membres du Sénat ont déjà reçu le rapport du bibliothécaire-en-chef.

Monsieur Lévesque fait un bref résumé oral de son rapport et répond aux questions des sénateurs.

Il est proposé par Gilles Long appuyé par Huberte Richard que le rapport du Bibliothécaire-en-chef soit reçu.

Vote: Unanime

Adopté.

Il est proposé par Maurice Chamard appuyé par Gilles Long que le Sénat présente un vote de félicitations à Monsieur Lévesque pour son excellent rapport.

Vote: Unanime

Adopté.

9. RAPPORT DU DIRECTEUR DE LA RECHERCHE

Le Directeur du Conseil de la recherche, le Père Desjardins, résume les grandes lignes de son rapport qui est déjà entre les mains des sénateurs.

Il est proposé par le Père Lachance appuyé par Gilles Long que le rapport du Directeur de la recherche soit reçu.

Vote: Unanime

Adopté.

10. NOMINATIONS: COMITE DES GRADES HONORIFIQUES

Il est proposé par Huberte Richard appuyé par Rhéal Bérubé que la composition du Comité des grades honorifiques demeure la même qui avait été acceptée par le Sénat pour l'année 1974-75.

Vote: Unanime

Adopté.

Le Comité des grades honorifiques est donc composé comme suit: (Sénat du mois d'octobre 1974).

Le recteur, Monsieur Jean Cadieux

Représentant de l'Association des anciens, Monsieur Léopold

Belliveau remplaçant Me Emery Brison Représentant de l'Association des étudiants, Trois professeurs: Mademoiselle Gilberte LeBlanc

Madame Marcelle Dumont

Monsieur Aurèle Young

Représentant des collèges affilié, Sr Irène Léger Secrétaire, P. Roland-E. Soucie.

11. AUTRES

a) Baccalauréat en éducation

Le Sénat académique a approuvé à sa réunion de juin 1975, que le programme du Baccalauréat en éducation d'un an soit d'une durée de 10 mois.

Il semble que l'Université de Moncton soit la seule université prête à commencer ce programme en septembre 1976. Le Comité de la certification des maîtres, à sa réunion de décembre 1975, a décidé de laisser les universités libres de débiter en 1976, mais elles devront le faire au plus tard en septembre 1977.

Le Doyen de la Faculté des sciences de l'éducation désire que le Sénat académique détermine si le programme commencera en septembre 1976, tel que prévu ou si la date d'entrée en vigueur sera retardée en septembre 1977, à l'Université de Moncton comme ce sera le cas dans les autres universités de la province.

Il est proposé par Rhéal Bérubé appuyé par Louis Lapierre que l'on recommande de remettre d'une année l'entrée en vigueur du programme proposé (durée de 10 mois) du Baccalauréat en éducation d'un an.

Vote: Pour: 22

Contre: 2

Abst.: 7

Adopté.

b) Demandes de la Faculté des sciences de l'éducation

1 - Changement de nom

Le Conseil de la Faculté des sciences de l'éducation recommande que le Département d'éducation physique soit appelé "Département d'éducation physique et de loisirs", et que la concentration "Récréation" soit appelée concentration "Loisirs".

Il est proposé par Yvan Albert appuyé par le P. Reno Desjardins que le Sénat recommande l'approbation du Conseil des Gouverneurs pour que désormais le Département d'éducation physique soit appelé "Département d'éducation physique et de loisirs", et que la concentration "Récréation" soit appelée concentration "Loisirs".

Vote: Unanime

Adopté.

11. AUTRES

- f) Comité de nomination pour la Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes

On demande au Sénat de se nommer un représentant qui, avec le Recteur, fera partie de ce comité de nomination.

Il est proposé par Yvan Albert appuyé par Léonard LeBlanc que la recommandation du Comité de nomination à l'effet que M. Fernand Girouard de la Faculté des sciences et de génie soit le représentant nommé par le Sénat académique au Comité de nomination pour la Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes soit acceptée.

Vote: Unanime

Adopté.

- g) Demande du Père Chamard

Le Père Maurice Chamard demande que l'on inscrive à l'ordre du jour du prochain Sénat académique la question des descriptions de baccalauréat avec spécialisation et avec majeur (18 à 30 crédits au choix de l'étudiant au lieu de 24 à 42).

Le jeudi 29 janvier, à 18h, la FEUM reçoit les sénateurs à dîner. Les membres désirent remercier sincèrement la Fédération de sa bienveillance.

(Signé) Jean Cadieux, président

(Signé) Louis-Marcel Daigle. secrétaire